

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Direction de l'Hygiène du Milieu
et de la Protection de l'Environnement

Direction de la Médecine
Scolaire et Universitaire

**RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITES DE SUPERVISION
DES LIEUX DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT EN MILIEU EDUCATIF**

Gouvernorat : Mois : Année :

1 - Contrôle du personnel manipulateur de denrée alimentaire :

N° o r d r e*	Suivi du personnel manipulateur des denrées alimentaires				Nb d'agents à bilan >0**	Observations et mesures prises ***
	Nb total de personnel		Nb de bilans			
	Existant	Examiné	Réali.	Retou.		

* Dans un souci d'allègement du support inscrire seulement le numéro d'ordre mais parallèlement il faudra donner un numéro d'ordre à chaque établissement dès le début de l'année scolaire et garder ce même numéro tout au long de l'année scolaire ; fournir la liste des établissements concernés avec leur numéro d'ordre dès le 1er rapport mensuel. Par contre, à la page 2, inscrire le nom de l'établissement et son numéro d'ordre.

** Pour les bilans > 0, citer les affections retrouvées et les mesures prises pour traiter les cas dépistés ou corriger la situation

*** Pour les bilans non faits ou non retournés préciser la cause et les mesures prises pour corriger la situation.

